

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods

Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservée



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérant : Architekturbüro Reust AG, M. Urs Reust, Schulhausgässli 4, 3098 Köniz.

Emplacement : parcelle N° 1395, au lieu-dit : « Route de Bienne 159 », commune de La Neuveville.

Projet : divers travaux d'entretien et de rénovation du bâtiment existant comprenant l'étanchéification du sol de l'atelier du rez-de-chaussée, la rénovation de la salle de bain et de la cuisine, le remplacement des revêtements de sol, l'amélioration de l'accès à l'appartement (porte d'entrée et accès au grenier) au 3^e étage, l'assainissement de l'isolation intérieure du toit dans les combles avec remplacement de la fenêtre de toit existante sur le pan Nord, le remplacement de plusieurs fenêtres, la rénovation du toit plat et de l'étanchéification de la terrasse en façade Ouest.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection de Chavannes.

Recensement arch. : bâtiment digne de conservation, objet C, sous contrat de classement avec le canton de Berne depuis le 24 avril 2016, ensemble bâti E.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mars 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Municipalité de La Neuveville

Publication des places d'amarrage disponibles

Place à flot :	Place N°	Dimension de la place
Port – J.-J. Rousseau :	JJR-21	757 x 236 cm
	JJR-43	764 x 246 cm
	JJR-80	711 x 205 cm
	JJR-81	716 x 209 cm
	JJR-90	756 x 229 cm
	JJR-95	892 x 310 cm
Port – Le Lessivier :	LES-13	725 x 189 cm
Port – Chavannes 1 :	CH1-07	516 x 210 cm
Port – Pré-de-la-Tour :	PRE-18	914 x 220 cm Voilier uniquement
Port – Marnins 1 :	MA1-03	518 x 344 cm

Plusieurs places à terre sont disponibles, elles font en moyenne 500 x 250 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courrier ou par courriel, avec

mention « place d'amarrage et le numéro de la place », jusqu'au vendredi 20 mars 2026.

Courrier : Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Courriel : ports@neuveville.ch

Si vous êtes déjà en possession d'un bateau, nous vous prions de joindre une copie du permis de navigation. Il est inutile de nous soumettre votre postulation si votre bateau a des dimensions supérieures à celles des places mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service des ports (032 752 10 80).

Important : nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci, ainsi que le tarif de location, sont consultables sur le site internet de la Commune : www.laneuveville.ch.

Le Département des Ports

Terrasses – Last Friday

Selon l'art. 33, al. 2 du règlement de la police administrative, Les terrasses des établissements publics sont autorisées sur le domaine public, du 1^{er} avril à fin octobre pour autant que les dispositions de la Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR) les y autorisent et conformément à l'article 24 dudit règlement.

La Municipalité ayant inscrit les Last Friday au calendrier des manifestations, la première édition de la saison se déroulera le vendredi 27 mars 2026.

Afin de permettre à chacun de profiter pleinement de la fête, la police administrative a décidé d'accorder aux restaurants la possibilité d'ouvrir leurs terrasses dès le 27 mars 2026, conformément à leurs autorisations d'exploitation respectives. La police administrative est chargée de les faire respecter.

Vendredi 27 mars 2026, entre 13h et 23h, toute circulation sera interdite, à la rue Beauregard, rue du Marché, rue de l'Hôpital, place de la Liberté et la rue du Collège, afin de permettre l'installation des terrasses et des stands.

Police administrative La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Communication du 13 mars 2026

École de commerce de La Neuveville – Prise de position commune sur l'avenir de la formation commerciale

Le Conseil municipal informe qu'il a adressé, fin février, avec les villes de Bienne et de Tramelan, une prise de position commune dans le cadre de la consultation sur la réorganisation de la formation professionnelle commerciale dans la Berne francophone. Cette démarche souligne l'importance d'un travail étroit entre les communes-sièges, dans un esprit de responsabilité partagée, de dialogue et de complémentarité territoriale vis-à-vis de la formation dans notre région.

Les trois exécutifs reconnaissent la nécessité de faire évoluer l'offre de formation afin de répondre aux enjeux de qualité, de lisibilité, d'efficacité et de promotion du bilinguisme. Ils rappellent toutefois qu'une telle réforme ne peut pas être guidée par une seule logique comptable ou de centralisation. Le choix des sites doit au contraire reposer sur des critères pragmatiques, tenant compte des réalités du

terrain, de l'accessibilité pour les jeunes, de la mobilité, des besoins du tissu économique régional et de l'équilibre territorial de la Berne francophone.

Dans ce cadre, le Conseil municipal réaffirme l'importance de défendre l'École de commerce de La Neuveville centenaire de notre ville. Ce site contribue à garantir une offre de formation de proximité, participe à l'attractivité de notre commune et joue un rôle concret dans l'équilibre régional des filières post-obligatoires. La position commune défendue avec Bienne et Tramelan rappelle d'ailleurs clairement qu'aucun site ne devrait être remis en cause sans projet clair et défini, et qu'une réforme doit préserver l'accessibilité ainsi que le maintien de l'ensemble des filières.

Les communes-sièges défendent ainsi une approche fondée sur les synergies entre établissements, sur une meilleure lisibilité de l'offre et sur des complémentarités renforcées, plutôt que sur une mise en concurrence des territoires. Elles demandent également que toute évolution éventuelle soit menée dans la transparence, avec des perspectives claires pour les élèves, les familles et le corps enseignant.

Par cette prise de position, le Conseil municipal de La Neuveville réaffirme son attachement à une réforme équilibrée et concertée, qui tienne compte des réalités régionales et défende pleinement la place de l'École de commerce dans notre commune et dans la Berne francophone. Enfin, il remercie les villes de Bienne et Tramelan ainsi que le Conseil d'École pour leur collaboration dans cette consultation.

Le Conseil Municipal



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :

LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
VE	03.04.26		Vendredi Saint
LU	06.04.26		Pâques
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.
Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal
« Le Battoir », entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

14 mars, 28 mars

L'administration communale

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Cristina et Philippe Bögli, Route Principale 7, 2762 Roches

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Propriétaires fonciers: Cristina et Philippe Bögli, Roches

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques, mur de soutènement, piscine, spa et palissades, Route de La Neuveville 20, parcelle 2769, village de Prêles

Zone: H2

Dérégation: à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 mars au 12 avril 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 13 mars 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Thérèse et Gaston Müller, Baselsteinweg 3, 2516 Lamboing

Auteur du projet: Atelier Oppliger Sàrl, Rue des Esserts 10, 2053 Cernier

Propriétaires fonciers: M^{me} et M. Thérèse et Gaston Müller, Lamboing

Projet: Demande de permis de construire « après-coup » pour la construction d'une remise à bois, Baselsteinweg 3b et pour l'agrandissement de la cabane de jardin, Baselsteinweg 3c, parcelle N° 1266, village de Lamboing

Zone: Agricole

Dérégation: 24 ss LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de

Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 mars au 5 avril 2026, publication dans la FO du 11 mars 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 mars 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Séverine et Christian Gianella, Route de Nods 26, 2517 Diesse

Auteurs du projet: M^{me} et M. Séverine et Christian Gianella, Diesse

Propriétaires fonciers: M^{me} et M. Séverine et Christian Gianella, Diesse

Projet: Entretien du toit d'un ancien grenier à grain, parcelle N° 2236, Route de Nods 11, village de Diesse

Zone: mixte A, digne de conservation, PPS A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 mars au 5 avril 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 mars 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: Propose Agencements Sàrl, M. Jean-Nicolas Schwab, Route d'Orvin 7, 2516 Lamboing

Auteur du projet: M. Martin Weber, Rue du Mont 14, 2710 Tavannes

Propriétaires fonciers: M. Quentin Schwab, Orvin, M. Florent Schwab, Orvin, Mme Emilie Schwab, Lamboing

Projet: Demande de permis de construire « après-coup » pour la construction d'une pergola au Nord du bâtiment, parcelle N° 2222, Route d'Orvin 7, village de Lamboing

Zone: mixte A, PPS B

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 mars au 5 avril 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 mars 2026

Secrétariat communal

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Conférence « Prévention et Sécurité pour les Aînés »

Tous les aînés de la commune sont invités à la conférence « Prévention et Sécurité pour les Aînés » présentée par la police cantonale et au repas qui suivra, le:

Mercredi 18 mars 2026 à 15 heures
Au Battoir de Diesse

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous

inscrire jusqu'au vendredi 14 mars 2026 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70

- Par email: info@leplateaudiedesse.ch

- Au guichet de la commune

- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au n° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de février.

La commission des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Agenda des rencontres des Aînés de la Commune de Plateau de Diesse

Attention – changement de date pour la sortie annuelle et la soirée de Noël!

18.03.2026

Conférence « Prévention et sécurité pour les aînés », Battoir de Diesse

06.05.2026

Jubilairer, Battoir de Diesse

17.06.2026

Pique-Nique, Cantine de Lamboing

09.09.2026

Sortie annuelle

21.10.2026

Rencontre - animation, Battoir de Diesse

18.11.2026

Rencontre - animation, Battoir de Diesse

02.12.2026

Soirée de Noël, Battoir de Diesse

Le détail pour toutes ces rencontres sera publié dans la Feuille Officielle « Le courrier » en temps voulu. D'avance, nous nous réjouissons de vous accueillir.

Besoin d'information sur le parc éolien du Mont Sujet?

Une seule adresse: <https://www.energiemont-sujet.ch/>



Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du mardi 31 mars 2026 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble route de Diesse 2, à Lamboing (ancienne école de Lamboing)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble route de Diesse 2, à Lamboing, du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 1.00 au 31.12.2024

2. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble route de Nods 2, à Diesse (ancienne école de Diesse)

- a) Présentation du dossier
 - b) Approbation du transfert de l'immeuble route de Nods 2, à Diesse, du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 170'258.00 au 31.12.2024
- 3. Modifications de l'art. 7 du Règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)**
- a) Présentation des modifications
 - b) Approbation des modifications de l'art. 7 du règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)
- 4. Informations sur la situation actuelle de nos relations avec la communauté scolaire**
- a) Présentation de la situation
- 5. Acceptation d'un crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse**
- a) Présentation du dossier
 - b) Approbation du crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse
- 6. Assermentations**
- a) Promesses solennelles de deux membres de la Commission des aînés, M^{mes} Christine Wüthrich et Nathalie Simon-Vermot
 - b) Promesse solennelle d'un membre de la Commission de l'animation, M^{me} Magali Clerc
 - c) Promesse solennelle d'un membre de la Commission de l'urbanisme, M. Jean-François Racine
 - d) Promesse solennelle d'un membre de la Commission des pâturages, M. Dominique Sunier
 - e) Promesse solennelle de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse, G-Fid Consulting SA de Bienne
- 7. Informations du Conseil communal**
- 8. Divers et imprévus**
- Informations:**
- Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 27 février au 31 mars 2026:
- Les modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014.
- Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.
- Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.
- Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:**
- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé.
- Prêles, le 27 février 2026

Bureau électoral permanent

Recherche de quelques membres supplémentaires

Conformément aux dispositions du nouveau Règlement concernant les élections et les votations aux urnes, la Commune mixte de Plateau de Diesse possède dès cette année un bureau électoral permanent.

Celui-ci gère les bureaux de vote et de dépouillement lors des dimanches de votations et d'élections. Il y a en moyenne quatre dimanches de votations dans l'année, mais en cas d'élections ou de votations communales, il peut y en avoir des supplémentaires.

Les conditions de postulations sont les suivantes:

- Être citoyen/ne de la commune Plateau de Diesse
- Être de nationalité suisse
- Avoir 18 ans révolus
- Disposer de ses capacités civiles
- Être à l'aise avec le travail administratif, les chiffres et les outils informatiques
- Disponibilité quatre à six dimanches par année
- Apprécier le travail en équipe
- Plusieurs membres de la même famille ne peuvent pas postuler

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Christine Grandjean au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

Intéressé/e? Alors vous pouvez vous annoncer sans attendre par écrit à l'Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

D'avance nous vous remercions de votre précieux engagement pour la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Prêles, le 13 février 2026

Le Conseil communal

Agenda des animations 2026

La Commission d'animation du Plateau de Diesse a le plaisir de vous transmettre les dates des manifestations prévues pour l'année 2026.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux lors de ces moments conviviaux et festifs.

Lundi 6 avril

Chasse aux œufs – Prêles

Samedi et dimanche 9 & 10 mai

Suisse bouge – Halle de Prêles

Samedi 20 juin

Marché artisanal – Lamboing

Samedi 1^{er} août

Fête nationale – Prêles

Lundi 26 octobre

Foire de Diesse – Diesse

Samedi 31 octobre

Halloween – Lieu à définir

Dimanche 6 décembre

Saint-Nicolas – Diesse, Lamboing, Prêles

Samedi 12 décembre

Vente des sapins – Diesse, Lamboing, Prêles

Du 1^{er} au 24 décembre

Fenêtre de l'Avent – Diesse, Lamboing, Prêles

Nous profitons de cet article pour vous informer que vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook (Animation Plateau de Diesse).

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous rencontrer et de partager ensemble ces beaux moments tout au long de l'année.

Grand-Conseil et Conseil du Jura bernois du 29 mars 2026

Création d'un baromètre électoral

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Comme vous avez pu le voir dans la presse, l'Association Jura bernois.Bienne (jb.B) lance

une action destinée à améliorer la participation des électrices et des électeurs du Jura bernois lors des élections cantonales du 29 mars 2026. Notre région a besoin d'être représentée, tant au Grand Conseil, qu'au Conseil du Jura bernois, de même qu'au Conseil-Exécutif.

La participation d'il y a 4 ans était extrêmement faible dans l'ensemble du Jura bernois.

Pour tenter de mobiliser plus de personnes pour voter, cette association a créé un « baromètre électoral ». Concrètement, la population pourra connaître chaque jour la participation du Plateau de Diesse et créer ainsi une saine émulation pour encourager à voter des personnes qui ne l'auraient pas fait.

Pour le Plateau de Diesse, ce baromètre électoral est actualisé chaque jour et consultable sur le site Internet communal.

Pour cela, il suffit de se rendre sur la page d'accueil (www.leplateaudediesse.ch).

Les élections cantonales sont l'occasion l'élire nos représentantes et nos représentants pour qu'ils défendent nos intérêts. Il faut donc la saisir.

Nous vous invitons ainsi toutes et tous à aller voter et à encourager les autres électrices et électeurs à en faire de même, au besoin en utilisant ce nouvel outil qu'est le « baromètre électoral ».

L'administration communale.

Élections cantonales

Dimanche 29 mars 2026

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 29 mars au bureau de vote de 10h à 12h**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au dimanche 9h**.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le **dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M^{me} Florence Jeanneret

Administration: M^{me} Christine Grandjean

Bureau de vote

Dimanche 29 mars 2026 de 09h45 à 12h00

Membres: M^{me} Valérie Martignier

M^{me} Nathalie Miazza

Suppléante: M^{me} Abigail Miche

Bureau de dépouillement

Dimanche 29 mars 2026 à 9h30

Membres: M^{me} Claudia Bärtschi

M. Roland Franssen

M. Claude-Alain Hänni

M. Giulio Caccioppoli

M^{me} Camille Miazza

M^{me} Juliane Maurer

M. Guillaume Monnerat

M^{me} Valentine Ménetrey

M^{me} Annina Meixenberger

Suppléant: M. Linus Monney

L'administration communale

Nuisances sonores – Travaux domestiques et de jardinage

Nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale:

Art. 24

¹ Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50

¹ Entre 19h et 7h, ainsi qu'entre 12h et 13h, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54

¹ A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

² Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22h et 6h et entre 12h et 13h.

³ Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18h au lundi matin 7h que dans la mesure où elles n'importunent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Plantation et taille des haies, arbres, buissons, semis des cultures / clôtures

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:
 - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
 - Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:
 - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
 - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
 - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
 - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.
2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2026, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.
3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.
4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 13 mars 2026

Le Conseil communal



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaires de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Avis de construction

Requérante : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Auteur du projet : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Propriétaire foncière : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Projet : Agrandissement du garage existant pour l'entreposage de matériel et de machines agricoles nécessaires à l'exploitation (aucun autre usage n'est prévu pour ce bâtiment) sur RF 2421 du ban de Nods, Chemin de Chuffort 7, 2518 Nods

Zone : Zone Village ancien (VA)

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton de Berne (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de **30 jours à compter de la date de la première publication**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 06.03.2026

Administration communale

Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 14 mars de 9h 15 à 10h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Chiens en liberté et aboiements

Nous nous permettons de rappeler que, selon la loi cantonale sur les chiens:

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. **Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.**
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les locaux ouverts ou public.
- **Quiconque promène un chien doit éliminer les déjections.**
- En vertu des dispositions du Code des obligations, les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux (voir l'art. 56 CO).
- Les infractions à la loi cantonale sur les chiens seront punies de l'amende.

Nous vous remercions de votre compréhension et de tenir compte de ce qui précède.

Conseil Communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle sur
www.imprimerieducourrier.ch

Déchets encombrants

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

21 mars 2026

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8h à 12h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

Élections Communales du 8 Mars 2026

Lors du scrutin communal du 8 mars 2026, M^{me} Anne Durrant a été élue avec 126 voix.

Lorsque le délai de recours sera passé, le Conseil communal devra encore valider formellement cette élection.

D'ores et déjà, nous tenons à adresser nos vives félicitations à M^{me} Durrant pour son élection et nous nous réjouissons de notre future collaboration.

Conseil Communal

Bibliothèque régionale de la Neuveville**Assemblée générale**

Nos lectrices et lecteurs sont cordialement invités à l'Assemblée générale 2026 de l'Association Bibliothèque régionale de La Neuveville, qui aura lieu le

Mercredi 1^{er} avril 2026 / 18h à la bibliothèque

Ordre du jour:

1. Salutations et bienvenue
2. PV de l'AG du 2 avril 2025
3. Rapport du président et des différents dicastères
4. Rapport annuel de la bibliothèque
5. Démissions / nomination / admissions
6. Comptes 2025 et rapport de l'organe de vérification
7. Budget 2026
8. Animation et projets 2026
9. Divers

Le PV de l'AG 2025 et le rapport annuel peuvent être consultés sur le site biblio2520.ch, rubrique Equipe et organisation, ou à la bibliothèque sur demande auprès des bibliothécaires.

La Neuveville, le 4 mars 2026

Le Comité

**DIVERS**

Région, associations, paroisses, autre.

Syndicat de communes de l'école des Prés-de-Cortébert

Par M. Bernard Tschanz

2608 Les Prés-de-Cortébert

Assemblée des délégué(e)s

Jeudi 23 avril 2026 à 19h30

Administration communale,

La Charrière 6 à Orvin

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2025
2. Comptes 2025
3. Divers

Les Prés-de-Cortébert, le 10 mars 2026

Le président, Bernard Tschanz



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES,
LA NEUVEVILLE ET NODS

Séance du Conseil intercommunal du SIEL

La prochaine séance du Conseil intercommunal du SIEL aura lieu le

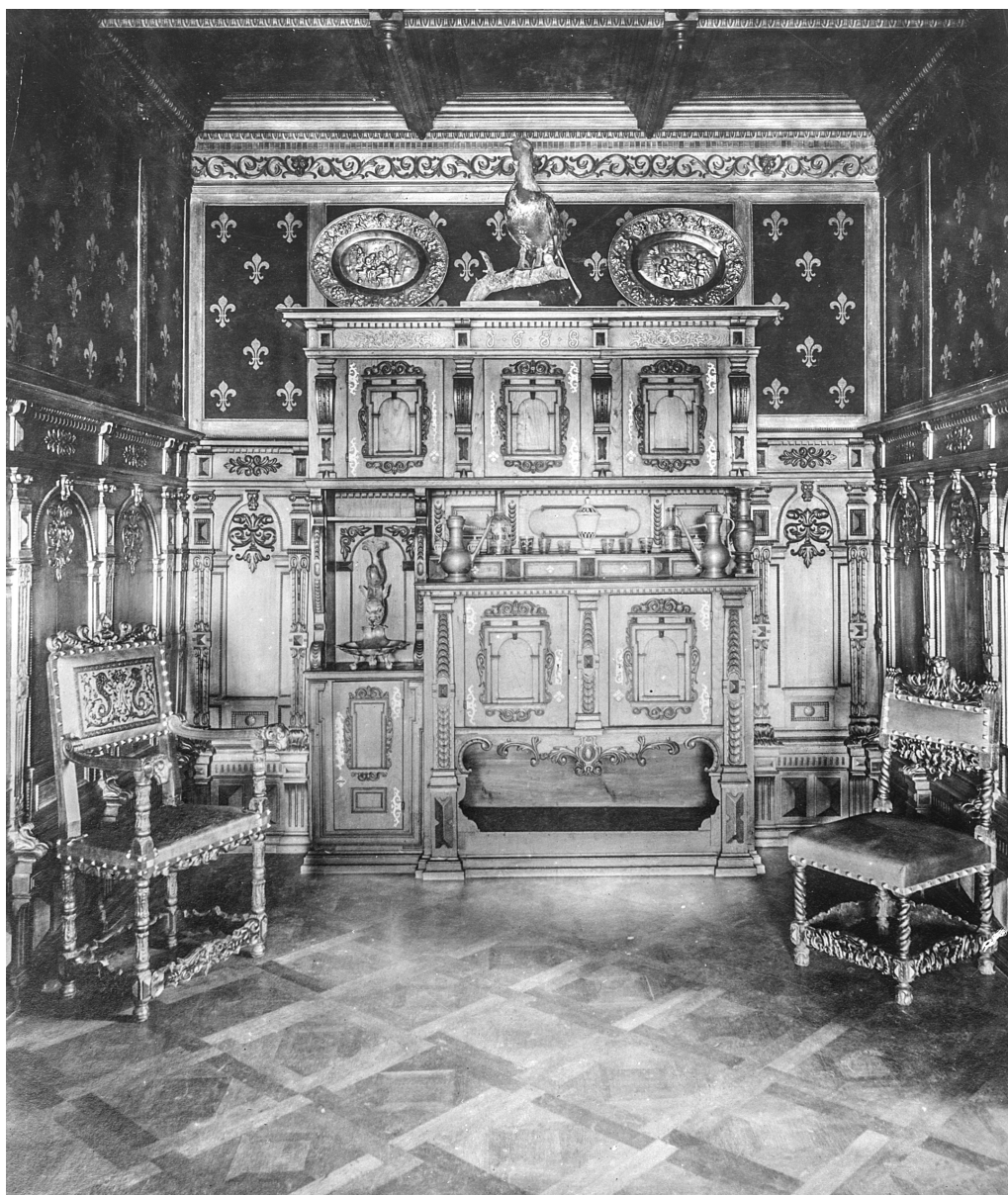
Mardi 24 mars 2026 à 18h30
à la STEP au Landeron

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès verbal n°58 de la séance du CI du 21 octobre 2025
3. Crédit d'engagement dessableur
4. Rapport de gestion 2025
5. Comptes 2025
 - rapport de l'organe de révision
 - adoption des comptes 2025
6. Rapport d'exploitation 2025 du chef de station
7. Divers

Les séances du Conseil intercommunal sont ouvertes au public. Toutes les personnes intéressées peuvent y assister et sont les bienvenues.

Le Comité du SIEL

Le passé disparu par Charles Ballif

La Neuveville, 1890, Château du Schlossberg - Intérieur aménagé en 1884 par Charles-Louis Schnyder-Gibolet (collection Charles Ballif)

10 I PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUEVILLE

Samedi 14 mars

Dès 11h30, place de la Liberté, soupe de Carême en faveur de l'EPER et de Pain pour le prochain

Dimanche 15 mars

10h, Blanche Eglise, culte célébré par Marie-Laure Krafft Golay.

Texte biblique: Jean 4, 1-14 et 15 à 30

Chants de l'assemblée: 21-04, 23-10, 44-13, 61-63, 46-04, 46-09

Orgue: Jean-Luc Thellin

Mercredi 18 mars

10h, salle Schwander, groupe de prière
14h30, maison de paroisse, chant

Dimanche 22 mars

10h, église de Diesse, culte régional.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66

Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53

Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28

Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58

Julien Neukomm, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 15. März

10.15-14 Uhr, Kirche Twann und Rebhalle:
Suppentag-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und der KUW 7/8 sowie Miriam Vaucher (Musik).
Anschließend Suppen-Zmittag in der Rebhalle.

Pikettdienst

13. bis 31. März: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 15 mars 2026, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 22 mars 2026, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 29 mars 2026, 10.00,
Messe des Rameaux,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Soupes de Carême

Pendant le carême, les soupes sont un rendez-vous incontournable pour notre paroisse, l'occasion de partager une bonne louche de solidarité.

Samedi 14 mars 2026, 12.15, lors des
24H pour le Seigneur
salle Ste-Cécile, cure Ste-Marie, Bienne

**Samedi 14 mars 2026, dès 11h30,
place de la Liberté, La Neuveville**

Samedi 21 mars 2026, 19.00 (après la messe),
salle de paroisse, Péry-Reuchenette

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Soupe de Carême

Samedi 14 mars dès 11h30, Place de la Liberté La Neuveville

Dimanche 15 mars

Culte à La Neuveville, 10h00, Blanche Eglise

Groupe de recueillage

Jeudi 19 mars, 13h30, église Diesse

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 20 mars de 14h à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 10 avril

Culte Jacques Brel et quelques autres

Dimanche 29 mars, 17h00, Diesse, le culte permettra un beau voyage musical avec des chansons de Jacques Brel, Claude Nougaro, Gilbert Bécaud

Repas saucisse au marc pour les aînés

Vendredi 27 mars, 12h, Maison de paroisse de Diesse, contribution. 23.-, inscription: 079 347 57 88

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 15 mars

10h à La Neuveville

Groupe lecture et prière

Mardi 17 mars à 9h, maison de paroisse de Nods

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteur 078 768 01 66

marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,
lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

Retrouvez les événements et activités du Plateau, régulièrement mis à jour sur www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 13.03.2026 20h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies
	Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h	En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17h	En apARTé
Jeudi 23.04.2026 20h	Blaise Bersinger

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

STRESSÉ? FATIGUÉ?

L'alcool
n'est pas la solution !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE